

DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2025	43

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE
8, Place de l'Eglise
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 Mai 2025

Nombre de membres
En exercice : 21
Présents : 12
Votants : 20

Le 24 Mai 2025 à 9 h 30
le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.

PRESENTS : SMAGUINE Dominique, DUVILLIER Benoît Dominique, WILLET Catherine, ADOUENI Léon, TRABELSI Daniel, THIMOTHE Ketty, MARTIN Philippe, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, ZITO Josette, ESPOSITO Laetitia, LHOMME Louissette, TONIAL Sylvie.

ABSENTS EXCUSES :

Madame SAUVAT Sandrine qui a donné pouvoir à Madame BOUHOURS LOUEDEC Klervi
Monsieur BOSCHARD Frédéric qui a donné pouvoir à Monsieur DUVILLIER Benoît Dominique,
Madame ALEXANDRE Valérie qui a donné pouvoir à Monsieur MARTIN Philippe
Madame BOULE Annie qui donne pouvoir à Monsieur TRABELSI Daniel
Monsieur GOMIS Pierre qui a donné pouvoir à Madame LHOMME louissette
Madame MASSAU Fatima qui a donné pouvoir à Madame TONIAL Sylvie
Monsieur BRUNO Robert qui a donné pouvoir à Monsieur SMAGUINE Dominique
Madame POUSSON Fanny qui a donné pouvoir à Madame ESPOSITO Laetitia

ABSENT NON EXCUSE :

Monsieur LUKUNGA Joseph

Secrétaire de séance : *Monsieur DUVILLIER Benoît Dominique*

Date de convocation : 16 Mai 2025

Date d'affichage : 16 Mai 2025

OBJET : Validation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique relative à la cession du chemin rural ZI Les Meuniers.

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants relatifs aux enquêtes publiques,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles [références législatives applicables],

Vu l'arrêté en date du 30/01/2025 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la cession du chemin rural ZI des meuniers parcelle N°Z415 et N°Z416.

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20250524-2025-43-DE
Date de réception préfecture : 10/06/2025

Vu le déroulement de l'enquête publique qui s'est tenue du jeudi 6 février au samedi 22 février 2025,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur remis le 10 Mars 2025,

Considérant que l'enquête publique a été conduite conformément aux dispositions réglementaires en vigueur,

Considérant que le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable assorti des observations et recommandations exposées dans son rapport,

Considérant que les conclusions du commissaire enquêteur ont été analysées et prises en compte dans la suite du projet,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

1. D'approuver le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique relative à la cession du chemin parcelle N° Z 415 et N°Z 416.
2. De prendre acte des recommandations formulées et, le cas échéant, de préciser les modalités de leur prise en compte dans la suite du projet.
3. De transmettre la présente délibération à l'autorité compétente pour la poursuite de la procédure.
4. D'afficher la présente délibération conformément aux dispositions réglementaires.

Acte Plessis Belleville, le 24 Mai 2025
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
D. SIMONE,



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE PLESSISBELLEVILLE
08, Place de l'Eglise
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

SEANCE du

Nombre de membres	Le
En exercice :	Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en séance exceptionnelle, s'est réuni au
Présents :	nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M.
Votants :	SMAGUINE Dominique

Date de convocation :

Date d'affichage :

PRESENTS :

ABSENTS EXCUSES :

ABSENT :

Secrétaire de séance :

OBJET : Validation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique relative à la cession du chemin rural.

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants relatifs aux enquêtes publiques,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles [références législatives applicables],

Vu l'arrêté en date du 30/01/2025 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique relative à la cession du chemin rural ZI des meuniers parcelle N°Z415 et N°Z416.

Vu le déroulement de l'enquête publique qui s'est tenue du jeudi 6 février au samedi 22 février 2025,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur remis le 10 Mars 2025,

Considérant que l'enquête publique a été conduite conformément aux dispositions réglementaires en vigueur,

Considérant que le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable assorti des observations et recommandations exposées dans son rapport,

Considérant que les conclusions du commissaire enquêteur ont été analysées et prises en compte dans la suite du projet,

Après en avoir délibéré,

L'instance délibérante décide :

1. D'approuver le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur dans le cadre de l'enquête publique relative à la cession du chemin parcelle N° Z 415 et N°Z 416.
2. De prendre acte des recommandations formulées et, le cas échéant, de préciser les modalités de leur prise en compte dans la suite du projet.
3. De transmettre la présente délibération à l'autorité compétente pour la poursuite de la procédure.
4. D'afficher la présente délibération conformément aux dispositions réglementaires.

Fait à Le Plessis Belleville, le

Transmis au contrôle de légalité le

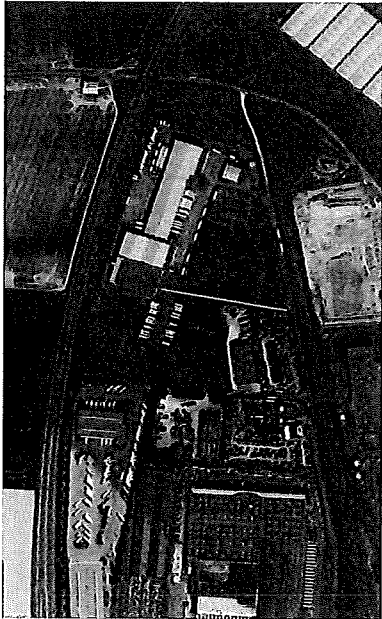
D. SMAGUINE,
Maire,

Département de l'Oise

Commune de Le Plessis Belleville

Cession du chemin rural
cadastré Z n°415 et Z n°416
rue des Meuniers

Enquête publique réalisée
du Jeudi 6 février au Samedi 22 février 2025



Rapport et conclusions du commissaire enquêteur

Siège de l'enquête
Mairie – 8, place de l'église
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20250524-2025-43-DE
Date de réception préfecture : 10/06/2025

SOMMAIRE

1) PRESENTATION – CADRE DE L'ENQUETE	Page 3
1-1 Préambule	
1-2 Objet de l'enquête publique	
1-3 Nature et caractéristiques du projet	
1-4 Cadre juridique	
2) ORGANISATION – DEROULEMENT DE L'ENQUETE	Page 5
2-1 Désignation du commissaire enquêteur	
2-2 Préparation de l'enquête	
2-3 Modalités de l'enquête	
2-4 Composition du dossier d'enquête	
2-5 Informations effective du public	
2-6 Déroulement et clôture de l'enquête	
2-7 Observations du public	
2-8 Bilan comptable des observations	
2-9 Analyse	
2-10 Synthèse des observations - Mémoire en réponse	
2-11 Paraphe du registre d'enquête	
2-12 Visite des lieux	
3) CONCLUSIONS DU RAPPORT	Page 9
4) AVIS ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR	Page 11

ANNEXES

Annexe 1	Délibération du Conseil municipal n°63 du 24 octobre 2024 et remplacé par la délibération du Conseil municipal du 15 février 2025 décidant le projet de cession du chemin rural Z n°415 et Z n° 416, situé rue des Meuniers
Annexe 2	Arrêté d'enquête publique et désignation du commissaire enquêteur
Annexe 3	Avis d'enquête publique
Annexe 4	Avis de parution
Annexe 5	Certificat d'affichage
Annexe 6	Reportage photographique
Annexe 7	Registre d'enquête publique
Annexe 8	Procès-verbal de synthèse

1/ PRESENTATION – CADRE DE L'ENQUETE

1.1 Préambule

La commune de Plessis Belleville se situe dans le département de l'Oise en région Hauts de France. Le Plessis Belleville compte au dernier recensement de 2022, 3222 habitants.

La commune fait partie de l'aire d'attraction de Paris. Elle est située à 18 km de Meaux, 23 km de l'aéroport de Roissy en France et 77 km de Beauvais.

La commune de Le Plessis Belleville, limitrophe de Lagny le sec, Eve, Silly le long, Montagny Sainte Félicité, Ermenonville et Saint Pathus (Seine et Marne), appartient à la communauté de communes du Pays de Valois regroupant 62 communes.

La Route nationale 2 (Paris -Soissons) et la route nationale 330 (Senlis -Meaux) desservent la commune de Le Plessis Belleville.

La commune est également desservie par la gare située sur la ligne de la Plaine à Hirson, par la ligne K du transilien effectuant des missions entre les gares de Paris-Nord et de Crépy en Valois ainsi que les trains TER des Hauts de France.

Le territoire de Le Plessis Belleville se caractérise par l'importance des territoires agricoles, de zones industrielles et de zones urbanisées.

1.2 Objet de l'enquête publique

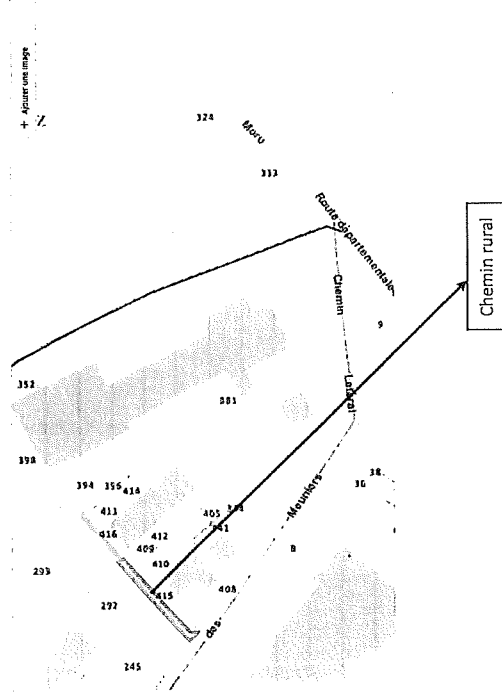
L'objet de l'enquête publique porte sur le projet de cession du chemin rural cadastré Z n°415 et Z n°416 situé rue des Meuniers, ZI des Meuniers, sur le territoire de la commune de Le Plessis Belleville.

L'enquête publique consiste à informer le public de l'existence de ce projet de cession du chemin rural. La procédure, fixée par le code général des collectivités territoriales, le code rural, de la voirie routière, et notamment ses articles R.141-10 à R.141-10 et en application de l'article L.161-10 du code rural, permet à la commune de Le Plessis Belleville de procéder à la vente du chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

1.3 Nature et caractéristiques du projet

Le chemin rural, sis parcelle Z n° 415 d'une contenance de 608 m² et Z n° 416 d'une contenance de 317m² est situé rue des Meuniers. Ce chemin rural se situe dans la zone industrielle des Meuniers. Ce chemin, propriété de la commune, n'est plus affecté à l'usage du public. La commune souhaite le vendre.

A partir de l'état de reconnaissance sur site, des documents cadastraux et de google earth, le plan de situation permet de situer le chemin rural



L'objectif principal poursuivi par la commune de Le Plessis Belleville à l'occasion de la cession a été arrêté comme suit :

- Vérifier la cohérence entre le cadastre actuel et la réalité
- Constater la non utilisation de ce chemin par le public

1.4 Cadre juridique

Vu le code général des collectivités locales,

Vu l'article L 161-10 du code rural,

Vu la délibération du Conseil municipal n° 63 en date du 24 octobre 2024 annulée et remplacée par la délibération du Conseil municipal n°63 du 15 février 2025, prescrivant le lancement de la procédure de cession d'un chemin rural, rue des meuniers sur la commune de Le Plessis Belleville

Vu l'arrêté d'enquête publique en date du 30 janvier 2025, au cours de laquelle le Conseil municipal s'est prononcé pour valider le projet de cession du chemin rural et désignant M. Martial MARECHAL en qualité de commissaire enquêteur

2. ORGANISATION -DEROULEMENT DE L'ENQUETE

2.1 Désignation du Commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur a été désigné par Monsieur le Maire de Le Plessis Belleville en date du 30 janvier 2025 en vue de procéder à une enquête publique préalable au projet de cession du chemin rural, rue des Meuniers sur le territoire de la commune de Le Plessis Belleville.

2.2 Préparation de l'enquête

La préparation du commissaire enquêteur à l'ouverture du créneau public n'a posé aucune difficulté. Une première réunion a eu lieu en Mairie de Le Plessis Belleville le mardi 20 janvier 2025 avec M. BADIER (Directeur des services techniques). Cette réunion a eu pour objet la présentation de la commune, le projet de cession du chemin rural, rue des Meuniers et les objectifs principaux poursuivis par la commune. Cette réunion a permis de faire le point avant l'ouverture de l'enquête, de fixer les dates de permanences, de prévoir la présence du registre en Mairie, les parutions sur les journaux locaux, l'affichage de l'avis d'enquête publique et l'information auprès du public. Une visite du territoire a été nécessaire pour le commissaire enquêteur, de situer le chemin rural.

2.3 Modalités de l'enquête

L'enquête s'est déroulée du jeudi 6 février au samedi 22 février 2025 soit 17 jours consécutifs, et a eu lieu pour siège la Mairie de Le Plessis Belleville. Les permanences ont été effectuées les 6 février, 13 février et 22 février 2025.

L'accès au dossier et au registre a été possible aux dates et heures d'ouvertures de la Mairie et sur le site internet de la commune durant toute cette période. Les observations et propositions relatives au projet ont pu être, du jeudi 6 au samedi 22 février 2025 consignées par écrit sur le registre d'enquête publique par le commissaire enquêteur.

Par ailleurs, le commissaire enquêteur s'est tenu à la disposition du public, en Mairie de Le Plessis Belleville, dans les créneaux suivants :

- Le jeudi 6 février de 10heures à 12heures
- Le jeudi 13 février de 10heures à 12heures
- Le samedi 22 février de 10heures à 12heures

2.4 Composition du dossier d'enquête

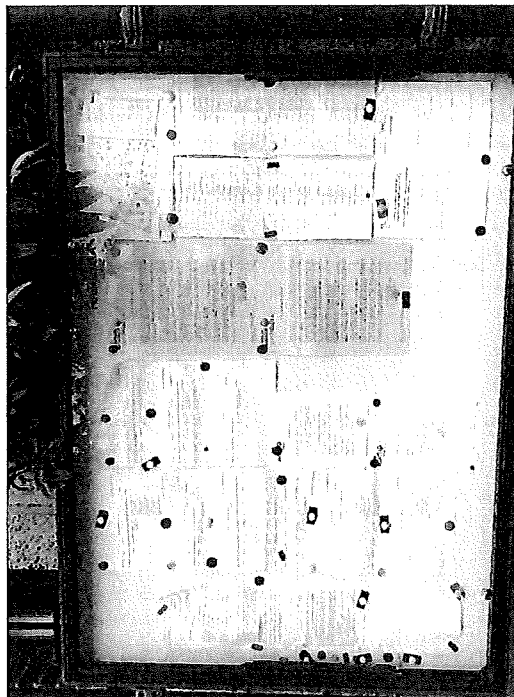
L'essentiel du dossier a été fourni au commissaire enquêteur dès le 20 janvier 2025. Le dossier est composé des pièces suivantes :

- Extrait du registre de la délibération du conseil municipal décidant la cession du chemin rural
- Arrêté d'enquête publique et la désignation du commissaire enquêteur
- Plan de situation de la commune avec indication du chemin rural

2.5 Informations effectives du public

L'avis de l'enquête publique, dans sa forme réglementaire, a été largement publié à la Mairie, sur le site Internet de la commune. La publicité a été effectuée par voie de presse sur le Parisien pour une parution les 29 janvier 2025 et 7 février 2025, sur Oise Hebdo pour une parution les 29 janvier et 7 février 2025.

Le commissaire enquêteur a constaté la mise en place de l'affichage dans le tableau de la Mairie et celui situé sur site.



Affichage de l'avis d'enquête publique
sur le tableau d'affichage de la Mairie



Affichage de l'avis d'enquête publique sur site

2.6 Déroulement et clôture de l'enquête

L'enquête n'a pas posé de problèmes particuliers. Il apparaît que le projet de cession du chemin rural à l'origine de la présente procédure a très peu mobilisé l'opinion.

L'enquête a été clôturée le samedi 22 février 2025 à 12heures. Le commissaire enquêteur a pu emporter directement le dossier et le registre d'enquête, dans les délais prescrits, aux fins de rapport et de conclusions.

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Bilan comptable des observations

La participation du public a été assez faible. Lors des trois permanences, une personne s'est manifestée par mail auprès du commissaire enquêteur.

1 observation a été consignée sur le registre d'enquête concernant le projet de cession du chemin rural sur le territoire de Le Plessis Belleville.

Analyse

De l'avis commun du commissaire enquêteur et de la Mairie de Le Plessis Belleville, le projet n'a pas mobilisé l'opinion.

Synthèse des observations - Mémoire en réponse

Par courrier électronique, le commissaire enquêteur a transmis, en date du 24 février 2025 à Monsieur le Maire de Le Plessis Belleville et à Monsieur le Directeur des services techniques, le procès-verbal de synthèse des observations.

En date du 28 février 2025, par courrier électronique, Monsieur le Directeur de services techniques m'a transmis son mémoire en réponse.

1). Madame Bourillon s'interroge sur l'arrêté pris pour l'enquête publique et la référence cadastrale ZH 415, introuvable. Pas de section ZH sur votre commune. Il s'agit de la parcelle Z 415 dont l'accès a été fermé entre 2014 et 2019 ?

Réponse de la Mairie : La délibération n°11 du 15/02/2025 fait suite à une erreur matérielle il faut lire (considèrent que le chemin rural sis parcelle Z n°415 d'une contenance de 608 m² et Z n°416 d'une contenance de 317 m²

2). Mme Bourillon s'interroge sur le chemin rural 7 des meuniers sur le plan de remembrement (visible sur le site des archives départementales).
Comment ce chemin est-il passé en parcelle communale ?

Réponse de la Mairie : Nous n'avons aucune archive en Mairie

Paraphe du registre d'enquête

En date du 6 février 2025, lors de la première permanence, le commissaire enquêteur a paraphé le registre d'enquête publique en Mairie de Le Plessis Belleville.

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Dans un délai de 8 jours après la clôture de l'enquête publique, le commissaire enquêteur adressera un procès-verbal de synthèse à Monsieur le Maire de Le Plessis Belleville, lequel aura 10 jours pour lui retourner sa réponse.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra à Monsieur le Maire de Le Plessis Belleville, son rapport, ses pièces annexées et ses conclusions motivées.

Le rapport du commissaire enquêteur, conformément aux dispositions du code de l'environnement, relatera le déroulement de l'enquête publique et examinera les observations recueillies. Les conclusions motivées seront consignées dans un document séparé précisant si l'avis sera :

- Favorable
- Favorable avec observations
- Favorable avec réserves
- Défavorable

Dans l'hypothèse où les réserves ne seraient pas levées, cela équivaldrait à un avis défavorable.

Visite des lieux

Le 6 février, le commissaire enquêteur a fait la visite du site concerné par l'enquête publique sur la commune de Plessis Belleville pour photographier le chemin rural, Vous trouverez en annexe les photos prises lors de ma visite.

Après analyse de la planche cadastrale, le commissaire enquêteur a constaté sur site, la disparition de ce dit-chemin.

3. CONCLUSIONS DU RAPPORT

L'enquête s'est déroulée conformément à l'arrêté de Monsieur le Maire de Le Plessis Belleville qui en fixait les modalités. Les conditions d'accueil du commissaire enquêteur en Mairie de Le Plessis Belleville et les moyens mis à sa disposition ont été satisfaisants.

Tableau chronologique :

24 Octobre 2024	Délibération du Conseil municipal décidant le projet de cession du chemin rural
15 février 2025	Délibération du conseil municipal annulant et remplaçant la délibération n°63 du 24 octobre 2024
20 janvier 2025	Rencontre en Mairie avec M. Badier (Directeur des services techniques - Présentation
30 janvier 2025	Arrêté d'enquête publique et désignation du Commissaire enquêteur
6,13, et 22 février 2025	Permanences du Commissaire enquêteur
29 janvier et 7 Février,	Publication des avis dans les journaux
22 février 2025	Clôture de l'enquête publique
24 février 2025	Envoi du PV de synthèse
28 février 2025	Retour du PV de synthèse complété par la Mairie
10 mars 2025	Dépôt du rapport et des conclusions

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20250524-2025-43-DE
Date de réception préfecture : 10/06/2025

Le projet de cession du chemin rural cadastré Z n° 415 et Z n° 416, situé rue des meuniers, sur le territoire de Le Plessis Belleville, objet de l'enquête publique, s'inscrit bien dans le code des collectivités territoriales (article.2241-1) et du code rural (article L.161-10).

Aussi,

- Après un examen attentif et approfondi des pièces du dossier d'enquête,
- Après être allé sur site vérifier l'objet du projet de cession,
- Après avoir constaté que le dit chemin a cessé d'être affecté à l'usage du public
- Après la réception et l'audition du public et l'examen de leurs observations,
- Après avoir communiqué à la commune un procès-verbal de synthèse des observations reçues et après examen des réponses et explications reçues,
- Après l'analyse détaillée et développée dans mon rapport d'enquête,

Sur la forme et la procédure de l'enquête

- Considérant le déroulement régulier de l'enquête dans le respect de la législation et la réglementation en vigueur en ce qui concerne la publicité dans la presse et par affichage dans la commune,
- Considérant la tenue régulière de trois permanences dans des conditions normales aux dates prévues,
- Considérant que le public a été régulièrement informé de la tenue de l'enquête et a pu consulter le dossier dans des conditions normales d'accessibilité,
- Considérant que le dossier d'enquête était complet,

**Avis motivé
du Commissaire enquêteur**

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20250524-2025-43-DE
Date de réception préfecture : 10/06/2025

En conséquence et pour toutes les raisons qui précèdent :

J'émet

UN AVIS FAVORABLE

au projet de cession du chemin rural cadastré Z n°415 d'une contenance de 608 m² et Z n°416 d'une contenance de 317 m², domaine privé de la commune de Le Plessis Belleville.

Cette enquête publique a permis de recueillir des observations notamment sur la précision des références cadastrales du chemin rural.

A Savignies, le 10 mars 2025
Le Commissaire enquêteur
Martial MARECHAL

Commune de Le Plessis Belleville

Projet de cession du chemin rural rue des Meuniers

Enquête publique réalisée
du Jeudi 6 février au Samedi 22 février 2025

ANNEXES

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20250524-2025-43-DE
Date de réception préfecture : 10/06/2025

Annexe 1

Extrait du registre des

Délibération du Conseil municipal

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20250524-2025-43-DE
Date de réception préfecture : 10/06/2025

DEPT	INSEE	ANNU	N°
971	506	2025	11

CYMMUNE:

LE PLESSIS BELLEVILLE
8, Place de l'Eglise
60301 LE PLESSIS BELLEVILLE

L'EXTRAIT DU REGISTRE:
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 Février 2025

Nombre de membres :
En exercice : 21
Présents : 17
Votants : 18

Le 15 Février 2025, à 9 h 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni
dans la salle des délibérations, 8, place de l'Eglise, dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.

Date de convocation :
05/02/2025
Date d'affichage :
08/02/2025

PRESENTS : SMAGUINE Dominique, DUVILLIER Benoît-Dominique, WILLET Catherine, TRABELSI
Daniel, THIMOThé Kelly, MARTIN Philippe, BOUHOURS LOUEDEC Kiera, ZITO Jossette, L'HOMME
Loukette, ESPOSITO Leticia, TONIAL Sylvie, POUSSON Fanny.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur ADOUEN Léon qui a donné pouvoir à Madame L'HOMME Loukette
Madame SAUVAT Sandrine qui a donné pouvoir à Madame BOUHOURS LOUEDEC
Madame ALEXANDRE Valérie qui a donné pouvoir à Monsieur MARTIN Philippe
Monsieur GOMIS Pierre qui a donné pouvoir à Madame THIMOThé Kelly
Monsieur ROBERT qui a donné pouvoir à Madame WILLET Catherine
Madame BOULE Annie qui a donné pouvoir à Monsieur SMAGUINE Dominique

ABSENTS :

Monsieur BOSCHARD Frédéric
Madame MASSAU Fatima
Monsieur LUKUNGA Joseph
Secrétaire de séance : Monsieur DUVILLIER Benoît-Dominique
Date de convocation : 5 Février 2025
Date d'affichage : 5 Février 2025

ORDRE : Annule et remplace la délibération n°63 du 24 octobre 2024

Vu le code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n°76-921 du 08 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable
à l'attribution, à l'ouverture, au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux et
notamment son article n°3 ;

Vu le code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20250524-2025-43-DE
Date de réception préfecture : 10/06/2025

Suite à une erreur matérielle il faut lire : « Considérant que le chemin rural, sis parcelle Z n°41.5 d'une contenance de 608 m² et Z n° 416 d'une contenance de 317 m² situées rue des Meuniers, ZI des Meuniers - 60330 L'Essix Belleville, n'est plus utilisé par le public,

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public.

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des articles R. 141-4 à R. 141-10 du code de la voirie routière.

Le conseil municipal.

Après avoir délibéré, à l'unanimité annule et remplace la délibération n° 63 du 24 Octobre 2024

Constatare la desafectación del camino rural.

Décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du code rural ;

code rural.

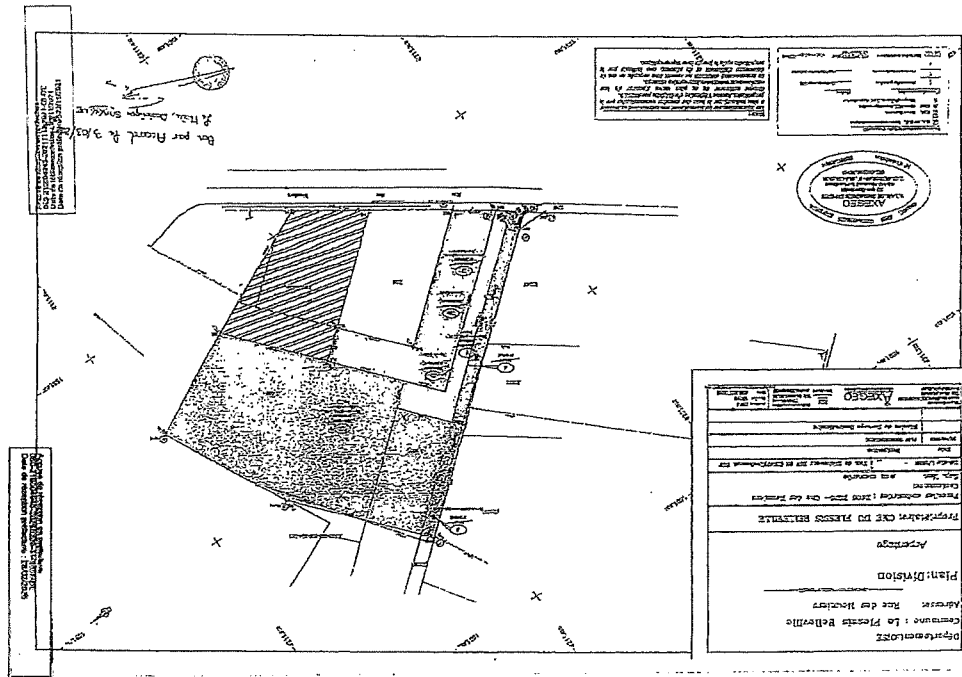
Faill et délibéré le 15 Février 2025, à le Plessis Belleville

Pour extrait certifié conforme,



Acesso de leitura em português
 Q66-2 10004946-5075072-A-1-2023-DE
 Data de leitura definitiva : 28/02/2023

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20250524-2025-43-DE
Date de réception préfecture : 10/06/2025



DEP	INSEE	ANNEE	N°
50	500	2024	04

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE

LE PLESSIS BELLEVILLE
X Place de l'Eglise
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

SEANCE DU 24 Octobre 2024

Nombre de membres :
En exercec : 23
Présent : 10
Votants : 17
Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la 1^{re} convocation

Date de convocation :
17 Octobre 2024
Date d'affichage :
17 Octobre 2024

Le quorum n'ayant pas été atteint le 17 Octobre 2024, le Conseil s'est réuni le 24
Octobre 2024
PRESENTS : SMAGUINE Dominique, DUVILLIER Benoit Dominique, WILLET Catherine,
ADQUEU L'en, GAILLET Gérard, BOUHOURS LOUEDEC Kerv, ALEXANDRE Valerie,
BOULE Annie, TONIAL Sylvie, MASSAU Fatima,

ABSENTS EXCUSES :
Madame SAUVAT Sandrine qui a donné pouvoir à Madame BOUHOURS LOUEDEC Kerv
Monsieur TRABELSI Dania qui a donné pouvoir à Madame BOULE Annie
Madame THIMOTHE Kety qui a donné pouvoir à Monsieur ADQUEU L'en
Monsieur MARTIN Philippe qui a donné pouvoir à Madame ALEXANDRE Valerie
Monsieur ROBERT Bruno qui a donné pouvoir à Monsieur GAILLET Gerard
Madame ESPOSITO Laetitia qui a donné pouvoir à Madame TONIAL Sylvie
Madame FOUSSON Fanny qui a donné pouvoir à Madame WILLET Catherine
Monsieur GOMIS Pierre
Madame ZITO Joelle
Madame LHOMME Louise
Monsieur BOSCHARD Frédéric
Monsieur LUKUNGA Joseph

Secrétaire de séance : Madame MASSAU Fatima

Objet : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CESSION D'UN CHEMIN COMMUNAL

Vu le code rural, et notamment son article L. 161-10 ;

Vu le décret n°76-921 du 08 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'élaboration
la fixation de la largeur des chemins ruraux et notamment son article n°3 ;

Vu le code de la voirie routière, et notamment ses articles R. 141-4 à R. 141-10 ;

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20250524-2025-43-DE
Date de réception préfecture : 10/06/2025

Considérant que le chemin rural, sis parcelle ZH n°415 d'une contenance de 608 m² et Z1 n° 146 d'une
Meuniers, Z1 des Meuniers – 60330 Le Plessis Belleville, n'est plus utilisé par le public.

Compte tenu de la désaffectation du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre
161-10 du code rural, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsque il cesse d'être affecté à l'usage du pul

Considérant, par suite, qu'une enquête publique devra être organisée conformément aux dispositions des
de la voirie routière.

Le conseil municipal,

Après avoir délibéré à l'unanimité

Constata la désaffectation du chemin rural,

Décide de lancer la procédure de cession des chemins ruraux prévue par l'article L. 161-10 du code rural ;
Demande à Monsieur le Maire d'organiser une enquête publique sur ce projet.

Fait et délibéré, le 24 Octobre 2024
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire: Dominique SMAGUINE



Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20250524-2025-43-DE
Date de réception préfecture : 10/06/2025

Annexe 2

Arrêté d'enquête publique

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20250524-2025-43-DE
Date de réception préfecture : 10/06/2025

Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Canton de Nanteuil le Haudouin

COMMUNE DE
LE PLESSIS BELLEVILLE

N°arrêté : 2025/014 MA

République Française

ARRETE PROVISOIRE

ARRETE D'ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DE CESSON DES CHEMINS RURAUX
DE LA COMMUNE ET DE LA DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le Maire de Le Plessis Belleville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Environnement et notamment ses articles L. 123-4, L. 123-5, L. 123-18 et R. 123-5, R. 123-25 à R. 123-37,
Vu le Code Rural et de la pêche maritime et notamment ses articles R. 161-11-1 et D. 161-11-1 à D. 161-11-4,
Vu le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
Vu les délibérations n°63 du 24 octobre 2024,
Considérant le projet de cession des chemins ruraux de la commune,

ARRETE

Article n°1 : Une enquête publique relative au projet de cession du chemin rural sis la parcelle ZH n°415 sur la commune de Le Plessis Belleville aura lieu sur le territoire de la commune de Le Plessis Belleville du 06 au 22 février 2025.

Article n°2 : Monsieur Martial MARLCHAL, technicien DDT en retraite figurant sur la liste officielle des commissaires enquêteurs de la Préfecture de l'Oise, est désigné comme commissaire enquêteur.

Article n°3 : Les pièces du dossier et le registre d'enquête seront déposés en mairie de Le Plessis Belleville pendant toute la durée de l'enquête, du jeudi 06 février au samedi 22 février 2025 (jours d'ouverture habituels : lundi, mercredi et jeudi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, mardi de 08h30 à 12h00, vendredi de 08h30 à 16h00 et samedi de 09h00 à 12h00), sauf jours fériés, afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser à Monsieur le Commissaire Enquêteur qui les annexera au registre.

Article n°4 : Le 22 février 2025, dernier jour de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra en personne, en mairie de Le Plessis Belleville, les observations du public de 10h00 à 12h00.

Article n°5 : A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de Le Plessis Belleville avec ses conclusions.

Article n°6 : Le Conseil Municipal délibérera. Sa délibération et le dossier d'enquête seront adressés par le Maire à la Préfecture. Si le Conseil Municipal passait outre, le cas échéant, aux observations présentées ou aux conclusions défavorables du commissaire enquêteur, sa délibération devrait être motivée.

Article n°7 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie au plus tard huit jours avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci.

Article n°8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame le Préfet de l'Oise et à Monsieur le commissaire enquêteur.

Le Plessis Belleville,
Le 30 janvier 2025,
Le Maire,
Dominique EVARINE.





AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 22 janvier 2025, Monsieur le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de cession du chemin rural sis parcelle Z n°415 sur la commune de Le Plessis Belleville, et a désigné, à cet effet, Monsieur Martial MARECHAL comme commissaire enquêteur.

Le public est informé que cette enquête publique unique se déroulera du 08 au 22 février 2025 inclus, soit 15 jours consécutifs.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuilles non numérotées, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de Le Plessis Belleville, pendant toute la durée de l'enquête, du jeudi 06 février au samedi 22 février 2025 inclus, aux heures habituelles d'ouverture d'office, c'est-à-dire de 14h30 à 17h00, ainsi qu'à la mairie de Le Plessis Belleville, du samedi 08 février 2025 à 18h30 à 19h00 et samedi de 10h00 à 12h00, soit 15 jours consécutifs.

Des informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site internet de la commune de Le Plessis Belleville.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet en mairie ou les adresser par correspondance.

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur – A ne pas ouvrir
Recensement des chemins ruraux de la commune de Le Plessis Belleville
Mairie de Le Plessis Belleville – 08 place de l'Eglise – 60330 Le Plessis Belleville
Il pourra également les adresser par mail à l'adresse : services_techniques@mairieleplessisbelleville.fr

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Le Plessis Belleville (8 place de l'Eglise – 60330 Le Plessis Belleville) pour recevoir les observations écrites ou orales du public, aux dates et heures suivantes : www.leplessisbelleville.com

- Le jeudi 06 février 2025 de 10h00 à 12h00,
- Le jeudi 13 février 2025 de 10h00 à 12h00,
- Le samedi 22 février 2025 de 10h00h à 12h00 (clôture de l'enquête publique)

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Le Plessis Belleville et à la préfecture de l'Oise pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'instruction, le Conseil municipal se prononcera par délibération, et pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'approuver des modifications au projet de recensement des chemins ruraux de la commune en vue de cette approbation.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de la mairie de Le Plessis Belleville (par mail : services_techniques@mairieleplessisbelleville.fr)

Le Plessis Belleville,

Le 22 janvier 2025,

D. SNAIGRE

Maire

Commissaire Enquêteur

Martial MARECHAL

services_techniques@mairieleplessisbelleville.fr

Le Plessis Belleville

Annexe 3

Avis d'enquête publique

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20250524-2025-43-DE
Date de réception préfecture : 10/06/2025

IX

TE Grand Pansken
Macedo 29 janvar 2025

[illegible]

ATTESTATION DE PARUTION

Edition : OISEHEBDO.FR
Département : 60
Date de parution : mercredi 29 janvier 2025



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 27 janvier 2025, Monsieur le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de recensement des chemins ruraux de la commune, et a désigné, à cet effet, Monsieur Nicolas FIDELICOM, comme commissaire enquêteur.

Le public est informé que cette enquête publique unique se déroulera du 08 au 22 février 2025 inclus, soit 17 jours consécutifs.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuilles non numérotées, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de la commune de Le Plessis Belleville, tous les jours de 9h00 à 18h00, du mardi au samedi, à l'exception des jours de congé, du 13h30 à 17h00, mardi de 09h30 à 12h00, vendredi de 09h30 à 12h00 et samedi de 09h30 à 12h00, soit 17 jours consécutifs.

Des informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site internet de la commune de Le Plessis Belleville :

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consulter ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet en mairie ou les adresser par correspondance :

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur - A ce jour

Recensement des chemins ruraux de la commune de Le Plessis Belleville

Mairie de Le Plessis Belleville - 08 place de l'Eglise - 60330 Le Plessis Belleville

Il pourra également les adresser par mail à l'adresse :

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

ccdc@le-plessis-belleville.fr

JUDICIAIRES ET LÉGALES

ANNONCES 60

VENTES JUDICIAIRES IMMOBILIÈRES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Pour tous renseignements et visites s'adresser aux avocats

TRIST MOYENS
23 rue de Cambrai
59100 Lille
Tél : 03 20 48 33 30
Fax : 03 20 48 33 30

COMMUNE DE NOAILLES (60430)
23 rue de Cambrai
59100 Lille
Tél : 03 20 48 33 30
Fax : 03 20 48 33 30

COMMUNE DE LAVALLETTE (60240)
23 rue de Cambrai
59100 Lille
Tél : 03 20 48 33 30
Fax : 03 20 48 33 30

COMMUNE DE LAVALLETTE (60240)
23 rue de Cambrai
59100 Lille
Tél : 03 20 48 33 30
Fax : 03 20 48 33 30

COMMUNE DE LAVALLETTE (60240)
23 rue de Cambrai
59100 Lille
Tél : 03 20 48 33 30
Fax : 03 20 48 33 30

COMMUNE DE LAVALLETTE (60240)
23 rue de Cambrai
59100 Lille
Tél : 03 20 48 33 30
Fax : 03 20 48 33 30

COMMUNE DE LAVALLETTE (60240)
23 rue de Cambrai
59100 Lille
Tél : 03 20 48 33 30
Fax : 03 20 48 33 30

COMMUNE DE LAVALLETTE (60240)
23 rue de Cambrai
59100 Lille
Tél : 03 20 48 33 30
Fax : 03 20 48 33 30

COMMUNE DE LAVALLETTE (60240)
23 rue de Cambrai
59100 Lille
Tél : 03 20 48 33 30
Fax : 03 20 48 33 30

COMMUNE DE LAVALLETTE (60240)
23 rue de Cambrai
59100 Lille
Tél : 03 20 48 33 30
Fax : 03 20 48 33 30

COMMUNE DE LAVALLETTE (60240)
23 rue de Cambrai
59100 Lille
Tél : 03 20 48 33 30
Fax : 03 20 48 33 30

COMMUNE DE LAVALLETTE (60240)
23 rue de Cambrai
59100 Lille
Tél : 03 20 48 33 30
Fax : 03 20 48 33 30

COMMUNE DE LAVALLETTE (60240)
23 rue de Cambrai
59100 Lille
Tél : 03 20 48 33 30
Fax : 03 20 48 33 30

COMMUNE DE LAVALLETTE (60240)
23 rue de Cambrai
59100 Lille
Tél : 03 20 48 33 30
Fax : 03 20 48 33 30

COMMUNE DE LAVALLETTE (60240)
23 rue de Cambrai
59100 Lille
Tél : 03 20 48 33 30
Fax : 03 20 48 33 30

COMMUNE DE LAVALLETTE (60240)
23 rue de Cambrai
59100 Lille
Tél : 03 20 48 33 30
Fax : 03 20 48 33 30

COMMUNE DE LAVALLETTE (60240)
23 rue de Cambrai
59100 Lille
Tél : 03 20 48 33 30
Fax : 03 20 48 33 30

COMMUNE DE LAVALLETTE (60240)
23 rue de Cambrai
59100 Lille
Tél : 03 20 48 33 30
Fax : 03 20 48 33 30

COMMUNE DE LAVALLETTE (60240)
23 rue de Cambrai
59100 Lille
Tél : 03 20 48 33 30
Fax : 03 20 48 33 30

COMMUNE DE LAVALLETTE (60240)
23 rue de Cambrai
59100 Lille
Tél : 03 20 48 33 30
Fax : 03 20 48 33 30

COMMUNE DE LAVALLETTE (60240)
23 rue de Cambrai
59100 Lille
Tél : 03 20 48 33 30
Fax : 03 20 48 33 30

COMMUNE DE LAVALLETTE (60240)
23 rue de Cambrai
59100 Lille
Tél : 03 20 48 33 30
Fax : 03 20 48 33 30

COMMUNE DE LAVALLETTE (60240)
23 rue de Cambrai
59100 Lille
Tél : 03 20 48 33 30
Fax : 03 20 48 33 30

COMMUNE DE LAVALLETTE (60240)
23 rue de Cambrai
59100 Lille
Tél : 03 20 48 33 30
Fax : 03 20 48 33 30

COMMUNE DE LAVALLETTE (60240)
23 rue de Cambrai
59100 Lille
Tél : 03 20 48 33 30
Fax : 03 20 48 33 30

COMMUNE DE LAVALLETTE (60240)
23 rue de Cambrai
59100 Lille
Tél : 03 20 48 33 30
Fax : 03 20 48 33 30

COMMUNE DE LAVALLETTE (60240)
23 rue de Cambrai
59100 Lille
Tél : 03 20 48 33 30
Fax : 03 20 48 33 30

COMMUNE DE LAVALLETTE (60240)
23 rue de Cambrai
59100 Lille
Tél : 03 20 48 33 30
Fax : 03 20 48 33 30

COMMUNE DE LAVALLETTE (60240)
23 rue de Cambrai
59100 Lille
Tél : 03 20 48 33 30
Fax : 03 20 48 33 30

COMMUNE DE LAVALLETTE (60240)
23 rue de Cambrai
59100 Lille
Tél : 03 20 48 33 30
Fax : 03 20 48 33 30

COMMUNE DE LAVALLETTE (60240)
23 rue de Cambrai
59100 Lille
Tél : 03 20 48 33 30
Fax : 03 20 48 33 30

COMMUNE DE LAVALLETTE (60240)
23 rue de Cambrai
59100 Lille
Tél : 03 20 48 33 30
Fax : 03 20 48 33 30

COMMUNE DE LAVALLETTE (60240)
23 rue de Cambrai
59100 Lille
Tél : 03 20 48 33 30
Fax : 03 20 48 33 30

ATTESTATION DE PARUTION

Edition : OISEHEBDO.FR

Département : 60

Date de parution : vendredi 07 février 2025



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 23 janvier 2025, Monsieur le Maire a prescrit l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet de recensement des chemins ruraux de la commune, et a désigné, à cet effet, Monsieur Martial MARCQAL comme commissaire enquêteur.

Le public est informé que cette enquête publique unique se déroulera du 06 au 22 février 2025 inclus, soit 17 jours consécutifs.

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillet non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie de la Place Belleville, pendant tout le durée de l'enquête du jeudi 06 février au samedi, 22 février 2023 inclus, aux heures habituelles d'ouverture (Lundi, mercredi et jeudi de 09h30 à 13h30 et de 17h00 à 19h00, mardi et de 09h30 à 12h00, vendredi de 09h30 à 16h00 et samedi de 09h30 à 12h00, soit 17 jours consécutifs).

Ces informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site Internet de la commune de Le Plessis-Beaucourt.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur le registre ouvert à cet effet en mairie ou les adresser par correspondance :

A l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur - à ne pas ouvrir

Reconstruire les chemins ruraux de la commune de Le Plessis-Belleville

Manne de Le Plessis Belleville - 08 place de l'Eglise - 60350 Le Plessis Belleville

11. https://doi.org/10.1007/978-1-4939-9832-7_11

2017年12月31日

Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie de Le Plessis Belleville (9 place de l'Eglise - 60330 Le Plessis Belleville) pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

www.elsevier.com

— אין יחסי אהבה —

[illegible]

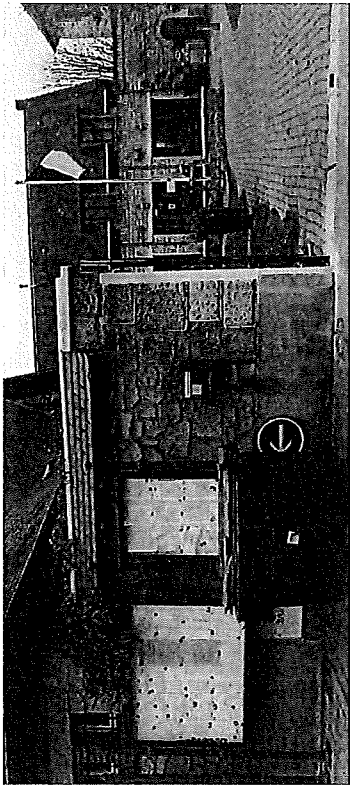
- Le samedi 22 janvier 2025 de 10h00 à 12h00 (durée de l'enquête publique).

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Le Plessis-Bellerville et à la préfecture de l'Oise pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de l'instruction, le Conseil Municipal se prononcera par délibération, et pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique décider s'il y a lieu d'approuver des modifications au projet de recensement des chemins ruraux de la commune en vue de cette appropriation.

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20250524-2025-43-DE
Date de réception préfecture : 10/06/2025

Affichage de l'avis d'enquête publique



CERTIFICAT D'AFFICHAGE

DEPARTEMENT DE REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de le Plessis Belleville

Enquête Publique

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné, Dominique SMAGUINE, Maire de Le Plessis Belleville, certifie que l'arrêté n° 2025/014 et l'arrêté N° 2025/015 du 30 janvier 2025, portant sur l'enquête publique pour le projet d'une cession et un déclassement. Situé 21 des meuniers parcelle Z N°145 et AE N°9, a été affiché dans la commune, aux lieux habituels, pendant 1 mois, du 29 janvier. Au 28 février 2025

A Plessis Belleville, le 29/01/2025



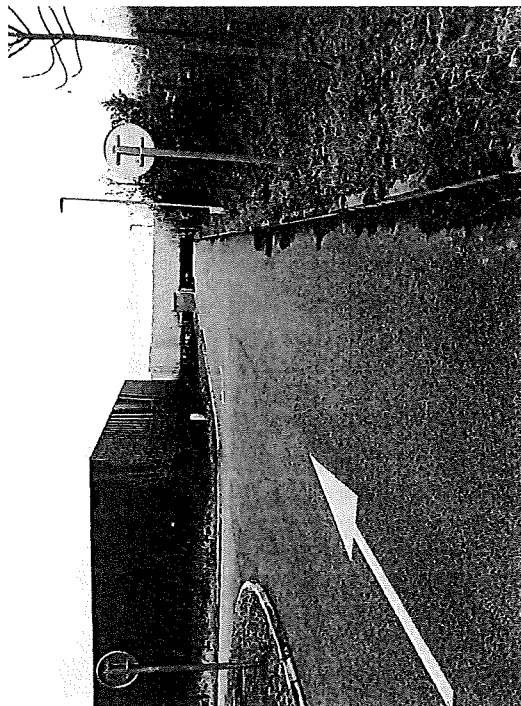
Les modèles sont présentés à titre indicatif. Ils ne doivent être repris en l'état sans être adaptés.

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20250524-2025-43-DE
Date de réception préfecture : 10/06/2025

Annexe 6

Reportage photographique

33



34

Annexe 7

Registre d'Enquête publique

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

☐ pour (1) :

☐ SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (S.C.O.T.)

☐ PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

☐ CARTE COMMUNALE

☐ INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

☐ DÉLIMITATION DES ZONES D'ASSAINISSEMENT (COLLECTIF OU NON COLLECTIF), DES ZONES NÉCESSITANT DES MESURES DE MAÎTRISE DU DÉBIT, DE L'ÉCOULEMENT, DE LA COLLECTE OU DU STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES

☐ ALIÉNATION

☐ SCHEMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES - SRADDET.

☐ AUTRES :

relatif à :

Projet de cession
d'un chemin rural

(1) Cocher la case correspondante.

10-2025-10-13-025 - Révisé 22560

10/06/2025

OBJET DE L'ENQUÊTE

Projet de cession d'un chemin rural

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

Arrêté n° en date du 22 Janvier 2025

de de

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

M. MARECHAL Martial

Président de la

commission d'enquête : M.

Membres titulaires : M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

M.

Durée de l'enquête :

Date d'ouverture : Jeudi 6 Février 2025 Date de clôture : Samedi 22 Février 2025

Siège de l'enquête : Mairie de Le Plessis Belleville

Lieu, jours et heures de consultation du dossier d'enquête :

CE REGISTRE D'ENQUÊTE (art. R123-13 du code de l'environnement)

comportant : les biens non mobiliers est coté et paraphé par le Commissaire enquêteur ou un

membre de la commission d'enquête est destiné à recevoir les observations du public ; ces dernières peuvent aussi

être adressées par correspondance au nom du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête

RÉCEPTION DU PUBLIC (art. R123-13 du code de l'environnement)

Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête reçoit le public

le Jeudi 6 Février de 10 heures à 12 heures

le Vendredi 7 Février de 10 heures à 12 heures

le Samedi 22 Février de 10 heures à 12 heures

le de de

Le Commissaire enquêteur ou un membre de la commission d'enquête reçoit le public

à [2] de de

le de de

le de de

le de de

le de de

Une réunion publique a été n'a pas été [3] organisée par le Commissaire enquêteur ou un membre de la

commission d'enquête.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête sont tenus à

la disposition du public dès leur réception dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture

de chaque département concerné.

[1] Le rapport est tenu à la disposition du public pendant un délai d'un mois à compter de la date de l'enquête publique.

[2] Indiquer le jour, l'heure et le lieu de la réunion publique.

[3] Page 1 sur 1

OBSERVATIONS DU PUBLIC

Permanence du Jeudi 6 Février 2025

Aucune observation

Mail du Jeudi 6 Février 2025 de Madame Genevieve Bouillon

- Madame Bouillon souhaite que la mairie lui

communique le dossier mis en enquête publique.

- Madame Bouillon demande que les informations relatives

à l'enquête publique soient consultables sur le site de la commune.

Mail du Vendredi 7 Février 2025 de Madame Genevieve Bouillon

- Madame Bouillon s'interroge sur l'arrêt pris par

l'enquête publique et le référentiel cadastral.

- Le référentiel cadastral 24415 est introuvable.

- Il s'agit de la parcelle 24415.

- Madame Bouillon s'interroge également sur le

chemin rural 7 des menuisiers sur le plan de

renaturation devenu une parcelle communale.

- Madame Bouillon conteste la légalité de cette enquête.

Permanence du Jeudi 13 Février 2025

Aucune observation

1/1 3

Permanence du samedi 22 Février 2025

Aucune observation

1/1 4

[Empty lines for handwritten notes]

Le délai d'enquête étant expiré,
je, soussigné(e) M. A. H. MARECHAL déclare clos
le(s) présent(s) registre(s) qui a (ont) été mis à la disposition du public du Jeu. 6 Février 2025
au Samedi 22 Février 2025
Les observations consignées aux(s) registre(s) sont au nombre de 0
de la page n° 1 à la page n° 21

En outre, j'ai reçu 1 lettre(s) note(s) ou courriel(s) qui sont annexés aux(s) présent(s) registre(s).
Le(s) présent(s) registre(s) ainsi que les pièces qui y sont annexées et le dossier
d'enquête ont été remis ou ont été adressés par mes soins le 22 Février 2025
à M A. Le Plessis Belleville

Signature
[Signature]

21

Annexe 8

Procès-verbal de synthèse

Commune de Le Plessis Belleville

Cession d'un chemin communal

Enquête publique réalisée
du Jeudi 6 février au Samedi 22 février 2025

Procès verbal de synthèse
Mémoire en réponse

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20250524-2025-08-01
Date de réception préfecture : 10/06/2025

Siège de l'enquête
Mairie – 8, place de l'église
60380 LE PLESSIS BELLEVILLE
Martial MARECHAL
Commissaire enquêteur

1. PREAMBULE

La présente enquête publique porte sur la cession d'un chemin rural sur le territoire de la commune de Le Plessis Belleville par arrêté de Monsieur le Maire en date du 30 janvier 2025 à la suite de la délibération du Conseil municipal du 24 octobre 2024 décidant le lancement de la procédure de cession du dit chemin rural.

L'arrêté d'enquête publique me désigne en qualité de commissaire enquêteur afin de procéder à cette enquête publique.

Le présent procès-verbal, dressé à l'issue de l'enquête est une synthèse des observations du public. Il est communiqué à Monsieur le Maire afin qu'il apporte des réponses aux différentes questions soulevées pendant l'enquête.

Ce Procès-verbal de synthèse est préalable à la rédaction du rapport définitif contenant l'avis motivé du commissaire enquêteur.

2. DEROULEMENT DE L'ENQUETE

Par arrêté en date du 30 janvier 2025, Monsieur le Maire de Le Plessis Belleville a prescrit l'ouverture de l'enquête publique et en a arrêté les modalités.

L'enquête publique s'est déroulée du jeudi 6 février au samedi 22 février 2025. soit 17 jours consécutifs et a eu lieu pour siège la Mairie de Le Plessis Belleville. Les permanences ont été effectuées les 6 février, 13 février et 22 février 2025.

L'accès au dossier et au registre ont été possible aux dates et heures d'ouverture de la Mairie.

Les observations et propositions relatives au projet de cession ont pu être consignées par écrit sur le registre d'enquête publique par le commissaire enquêteur.

L'enquête publique n'a pas posé de problèmes particuliers. L'enquête a été clôturée le samedi 22 février 2025 à 12heures.

3. INFORMATIONS DU PUBLIC

L’avis de l’enquête publique, dans sa forme réglementaire a été largement publié à la Mairie. La publicité a été effectuée par voie de presse.

Le commissaire enquêteur a constaté la mise en place des affichages dans le tableau de la Mairie et sur site.

4. OBSERVATIONS DU PUBLIC

La participation du public a été assez faible. Lors des trois permanences, aucune personne ne s’est manifestée auprès du commissaire enquêteur.

Une seule personne s’est manifestée par mail auprès de la Mairie.

Dans la suite de cette synthèse, les observations sont numérotées selon l’ordre d’insertion dans le registre :

Mail du vendredi 7 février 2025 de Madame Corinne Bourillon:

- 1) Madame Bourillon s’interroge sur l’arrêté pris pour l’enquête publique et la référence cadastrale ZH 415, introuvable. Pas de section ZH sur votre commune. Il s’agit de la parcelle Z415 dont l’accès a été fermé entre 2014 et 2019 ?

Réponse de la Mairie : La délibération N° 11 du 15/02/2025 fait suite à une erreur matérielle il faut lire (considèrent que le chemin rural sis parcelle Z N°415 d’une contenance de 608 m² et Z N° 416 d’une contenance de 317m²

- 2) Madame Bourillon s’interroge sur le chemin rural 7 des Meuniers sur le plan de remembrement (visible sur le site des archives départementales). Comment ce chemin est-il passé en parcelle communale ?

Réponse de la Mairie : Nous n’avons aucune archive en Mairie

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20250524-2025-43-DE
Date de réception préfecture : 10/06/2025

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20250524-2025-43-DE
Date de réception préfecture : 10/06/2025